

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2017

Étaient présents : R. OUDIN, M. BOUIN, R. ROBERT, R. TEXIER, A. TUDELA, ML. OUDIN, H. SIGAUT, F. CHAUDIER, R. VALLAT, F. BOUCHET, P. GUERIN, T. SABOT S. DELOLME, C. MOULIN, B DEFOUR, D. DREVET, E. EPALLE.

Excusés : C. BRUYERE, F. FANGET (Pouvoir à ML OUDIN), M. GOUY (Pouvoir à M BOUIN), M MONCHAL (Pouvoir à A TUDELA), D. TORTET (Pouvoir à H SIGAUT)

Absente : F MANOHA

## I - AFFAIRES FINANCIERES

**Convention avec le Conseil Départemental pour les travaux de voirie sur la RD61** : travaux estimés à 180 000 € dont 29 900 € financés par la Commune pour la réalisation des trottoirs.

### **Alimentation basse tension et éclairage public de deux lotissements**

- travaux d'alimentation basse tension pour les lotissements Les Hauts de Ville et Les Hauts du Champ : estimation des dépenses à 32 086,36 € HT avec une participation de la Commune de 51,9 % soit un montant de 16 652,82 € HT.
- travaux d'éclairage public pour les lotissements Les Hauts de Ville et Les Hauts du Champ : estimation des dépenses à 12 211,24 € HT avec une participation de la Commune de 85% soit un montant de 10 379,55 € HT.

**Fonds de concours de la CCPM** : montant des travaux réalisés et des équipements pour le début de l'année 2017 à 157 388,10 € TTC soit une demande d'attribution d'un fonds de concours de 78 694,05 €

**Tarifs de la MNT – Mutuelle complémentaire** : reconduction du contrat acceptée avec une augmentation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 du taux de cotisation à 2,54 % pour les anciens contrats et pour les nouvelles adhésions (5 agents), modification du type de contrat avec un taux de cotisation de 2,63 % à compter de 2017.

**Achat de dictionnaires pour les élèves de CM2** : Avis favorable concernant l'achat d'un dictionnaire pour chaque élève de cm2 des deux écoles

**Indemnité au Comptable du Trésor** : indemnité de conseil au taux de 100% et indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 € acceptées

**Subvention pour le Basket Club** : attribution d'une subvention de 323,90 €

**Subvention pour la création de l'association UTREIA** : attribution d'une subvention de 300 € suite à la création de l'association

## II - AFFAIRES FONCIERES

**Régularisation de voirie au Pin** : avis favorable pour les échanges et vente de terrains pour un montant de 9 € le m<sup>2</sup>

## III - AFFAIRES ADMINISTRATIVES

**PLUi** : opposition au transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon.

*Fin de la séance ;*

Fait affiché par mes soins le 16/03/2017

Le Maire, Robert OUDIN